



SNT

SYNDICAT
NATIONAL
DES
TERRITORIAUX



REMUNERATION DES TITULAIRES, Équité et Reconnaissance !

Ensemble et pour tous

*Concernant le plan de promotion-avancement 2023, la DRH a annoncé le 13 juin aux représentants du personnel le **maintien des critères antérieurs** (32 pts – cf. pièce jointe) avec un **avis des directions d'emploi mi juillet**, pour une mise en œuvre d'ici la fin de l'année.*

*A cette occasion, le **SNT CGE-CGC** a fait part de ses propositions :*

- *Une augmentation importante du **nombre de bénéficiaires** (bien **supérieure aux 10%** des orientations de la collectivité), la promotion-avancement étant avant tout un signe de reconnaissance managériale,*
- ***Une pleine transparence** :*
 - ❖ *dans les résultats pour apprécier l'équité des décisions (les critères devant être « objectifs » et « vérifiables »)**
 - ❖ *sur le critère « adéquation du poste avec la promo ou avancement » – chacun doit connaître son positionnement.*

Par ailleurs, nous restons en attente de précisions sur le projet global annoncé d'équité des rémunérations par métiers.

Un de nos prochains communiqués traitera de la rémunération des contractuels – il y a aussi beaucoup à faire !

** cf. rapport au Comité Technique du 19 mars 2019*

**En 2023, le SNT CFE-CGC À VOTRE ÉCOUTE – permanences les jeudi matin
Bureau 2-C-29 (Guyancourt) - 06.67.29.00.91 – cfe-cgc@yvelines.fr**

